

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 24 MARS 2015**1° Signature des délibérations :**

Mr Chambony prend un appartement dans le bâtiment DULAC à compter du 1^{er} Avril.

Maison des associations : augmentation.

Projet parking école par Mr Scarantino.

Choix de l'architecte pour la réhabilitation de l'école.

Révision des contrats de Groupama : avenants.

Transformateurs : SIEL s'occupe du projet, la Mairie devra payer seulement 4000 euros.

Heures supplémentaires pour les employés communaux : 25H/mois au maximum.

Achat terrain Mr DESSA pour 785 euros.

Réhabilitation ancien WC pour 12000 euros HT. Le dossier est parti.

Partage de repas 5j/semaine du lundi au vendredi, repas préparés par le restaurant La Plagnette. Et par le Collège lorsque La Plagnette sera en congés.

Réfection des vestiaires du terrain de foot. 25% des travaux seront pris en charge par la commune de Ghausseterre et 75% par la commune de Les Salles.

2° Approbation des comptes :

Petite précision, les comptes administratifs sont ceux de la commune alors que les comptes de gestion concernent la Perception.

Il faut que les comptes de la commune soit en fusion avec celui de la Perception. Et c'est le cas en ce qui concerne notre commune...

Signatures des arrêtés pour le budget.

- Le CCAS : Le budget s'équilibre
- La Plagnette : Budget déficitaire
- L'eau : Gros excédent sur investissement et fonctionnement. On n'augmentera pas le prix de l'eau à l'unanimité.

Projet à venir : nettoyage des châteaux d'eau.

On laisse le branchement d'eau à 350 euros à l'unanimité (raccordement pour construction). Assainissement : léger déficit. On réfléchit pour une éventuelle subvention pour la mise en conformité de l'assainissement collectif. Le prix de l'assainissement ne bougera pas, décidé à l'unanimité.

BILAN : Budget global (fonctionnement et investissement) de la commune POSITIF. Les taux (eau, assainissement et égouts) n'augmenteront pas cette année, décision prise à l'unanimité.

L'ensemble du Conseil est POUR le budget de la commune. Le Maire sort de la salle et c'est le 1^{er} adjoint, Jean-Paul, qui demande au reste du conseil si nous sommes tous d'accord pour ce qui a été décidé concernant le budget.

Budget ACCORDE à l'UNANIMITE.

On signe de nouveaux des arrêtés.

3° Cimetières

TARIFS actuels :

Pour l'ouverture d'un caveau : 130 euros

Pour l'ouverture d'une tombe : 180 euros

Nous avons décidé d'augmenter ces tarifs à 180euros pour l'ouverture d'un caveau et 250euros pour une tombe.

4° Révision des subventions données par la commune

Voici celles qui ont été modifiées :

-pour le basket, on augmente la subvention de 200euros à 400euros

-pour le CFA BTP, on diminue la subvention de 180euros à 90euros

-pour la Musique, on augmente la subvention de 150euros à 300euros (soutis financiers)

-pour Les Salles Trail, on augmente la subvention de 300euros à 400euros. Guy faisant parti de cette association n'a pas participé à cette délibération.

-pour Les parents d'élèves du Collège, on augmente la subvention de 160euros à 170euros.

-pour le Sou des écoles, on diminue la subvention de 1000euros à 500euros.

D'autres associations nous ont sollicités et nous leur accordons une subvention :

-le Rugby : 500euros car création de l'association, délibération prise à l'unanimité

-l'Ecole Saint Charles : 5642euros (434euros/13 enfants) Bruno ne peut voter donc seulement 10 votants. 1 contre, 2 abstentions et 7 pour.

-la Tour Nétrablaise (Echecs) : 100euros

5° Nous avons pris des délibérations pour d'une part encaisser un chèque de Groupama et d'autre part, la numérotation rue de la Carrière.

6° Bail cabinet médical : Il sera occupé par le Docteur JOUVE à partir du 30 mars 2015. Elle versera à la commune chaque mois un loyer de 480euros et 120euros de charges avec une caution pour le 1^{er} mois. Elle a apporté sa touche personnelle au cabinet en changeant les peintures, en apportant son propre mobilier et quelques petits travaux (serrure plus sécurisée...). L'association Les Salles Trail lui a demandé d'être le médecin responsable pour la course du 21Juin. Elle a bien entendu acceptée.

- Mr Durand loue chez Vernay mais s'en va le 18 Avril. Il laisse la cuisine, qui est en très bon état, du coup nous demande de faire un geste sur le loyer.
Nous sommes d'accord.
- Réunion le 3 Avril à 13H30 à la Maison des Associations pour choisir l'architecte pour le projet des vestiaires du foot. 4 doivent se présenter.
- 5 entreprises sont en concurrence pour la réalisation du parking de l'école (SMTP, Pontille, Eiffage, Beaudou et Colla).
- Réunion le 30 Mars à 17h avec l'architecte de l'école Mr FOURNEL pour les plans de l'école.
- Portage de repas : une convention a été faite par Lydie et approuvé lors de la dernière réunion d'adjoints. Cette dernière sera distribuée aux personnes qui bénéficient du portage de repas.
- Panneaux à poser : 4 « Attention enfants » 2 au Bois Rézolles, 2 à Fauchemagne et 2 « Chaussée rétrécie » à Coubanouze. Nous remettrons le panneau pour le médecin.
- Concernant les gîtes de la Plagnette, les travaux sont en cours.
- Terrain Misson : nous attendons une réponse de la SAFAIR.
- Les détecteurs de fumée seront posés prochainement par l'entreprise SAUZEDDE.
- Le tracto-pelle a besoin d'être changé courant de cette année. Le budget pour en acheter un autre d'occasion s'élève entre 40 et 50 000 euros environ. Jean-Paul s'en occupe activement.
- Me HUGUET a envoyé une doléance à la commune. Le loyer qu'elle paye est trop élevé et souhaiterais un geste de notre part... On en reparlera..
- Carrière rue du Pré Ponchon : vu avec Didier Gaillat, qui débutera les travaux d'ici une quinzaine de jours. Bien délimiter les zones constructibles.
- Chemin des Vernières : vu avec Mr LAURENT qui est d'accord pour nous « donner » un morceau de son terrain pour d'une part tomber le mur qui est en mauvais état, et d'autre part, pour nous permettre d'élargir le chemin lors de la réhabilitation de celui-ci. Il nous donne 2 mètres sur toute la longueur du terrain. En contre partie, nous nous engageons à lui refaire un muret avec une grille par-dessus. Un courrier devra être fait.
- Etang de la Plagnette : un nouveau panneau sera fait avec quelques modifications apportées. Bruno gère ceci avec la Fédération de Pêche. C'est gratuit.

Il faudra s'inquiéter dans l'avenir de la digue qui s'affaisse.

- Permanences pour les élections départementales (2° tour) le dimanche 29 Mars.

De 8h à 10h : Michel et Bruno

De 10h à 12h : Jean-Paul et Viviane

De 12h à 14h : Thierry et Jean -Hervé

De 14h à 16h : Véronique et Sandy

De 16h à 18h : Jean-Louis et Lydie

- Pour les clôtures des captages, 2 devis sont proposés : CHARTIER à 26044,88euros HT et PASSION NATURE à 21876euros HT. Nous retiendrons le moins cher.
- On lance le projet du terrain de boule à côté du cabinet médical. On en reparlera prochainement.

prochainement.

- Fleurs pour embellir le village : Viviane et Guy se sont renseignés chacun de leur côté. Guy sur Montbrison et Viviane à Vougy. Sans aucune hésitation, la commune sera fleurit par la société qui se trouve à Vougy. Pour les années à venir, ils proposent même de se déplacer pour nous donner des conseils et nous proposer autres choses. Des photos leur ont été envoyées pour le projet. Nous souhaitons un fleurissement avec peu d'entretien si possible.

Les pneus au terrain de jeu vers Les Salles Matériaux seront enlevés et remplacés par des bacs à fleurs achetés chez GOUTORBE au Noyer. Le mur du cabinet médical devra être fleuri lui aussi.

- Rémy JOURLIN souhaiterait acheter un bout de terrain appartenant à Mr et Me Beau afin d'agrandir l'entrepôt de Les Salles Matériaux. Il a fait une offre à 15 euros le m². Ils réfléchissent...
- Employés communaux : Jean-Hervé s'est renseigné auprès de CGFPT pour les heures supplémentaires travaillées ainsi que les WE et jours fériés.
 - 1) Les congés doivent être soldés au plus tard le 31 Mars.
 - 2) Les 14 premières heures supplémentaires seront payées à 1,25%
 - 3) Un dimanche travaillé sera payé en heure supplémentaire
 - 4) Pas de prime pour les employés communaux

Agnès s'occupait des départs de clients le dimanche soir et faisait l'état des lieux en même temps. Dorénavant, elle ne le fera plus, ce qui lui permettra de ne plus travailler le dimanche (sauf cas exceptionnel). Elle récupérera le chèque de caution lors de l'arrivée des locataires. Elle fera l'état des lieux le lundi. S'il y a des détériorations lors du séjour, la Mairie encaissera le chèque de caution.

A vos agendas....

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : le 28 Avril à 20h

CASSE CROUTE avec les conjoints : le 13 Juin à 12h à Les Temps de Royon